

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### et des Décisions du Maire

#### Séance du Lundi 18 Mars 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - M. GAMIETTE - M. SOILIH - M. AUBRY - C. MABANZA - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GAUBIER.

Absents Excusés Représentés : 8

F. NDOMBELE représenté par A. ZERKAL - A. QAROUACH représenté par M. AUBRY - Y. BOUKANTAR représenté par C. TAWAB KEBAY - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par Y. LE BRIAND - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par C. MABANZA - S. GIBERT représentée par S. GAUBIER.

Absents : 8

P. LOUISON - L. HERGAUX - C. M' PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL – 2019 – 0032 :** « Attribution de subventions aux associations de la Ville de Grigny ».

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'importance de soutenir et d'accompagner les Associations dans leurs missions d'intérêt général sur le territoire communal,

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur Arsène ZERKAL, Maire-Adjoint en charge de la Vie Associative,

**Délibère, et,**

DEL - 2019 - 0032

**Décide** d'accorder une subvention aux Associations dont les dossiers sont complets conformément à la législation et suivant le tableau de synthèse annexé,

**Dit** que la dépense afférente sera imputée au chapitre correspondant du budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : *A l' Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 21 MARS 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 21 MARS 2019